



Conseil  
Economique  
Social &  
Environnemental  
Régional

## Position sur le projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport

*Le CESER de Haute-Normandie plaide de longue date pour un positionnement ambitieux de la région en matière d'énergie et en faveur de la diversification du bouquet énergétique. Cette conviction est rappelée et développée dans un rapport réalisé en 2007, consacré au devenir des énergies. Il y était notamment question de la politique régionale que les acteurs devaient promouvoir pour permettre à la Haute-Normandie d'assumer pleinement son rôle. Dans le cadre du débat public précédent (2010) sur le projet dit « des Deux Côtes », le CESER avait déposé un cahier d'acteur où il affirmait son intérêt pour le développement de l'éolien en mer, mais dans lequel il demandait également des éclaircissements sur différents points du projet (pêche, tourisme, ports, sécurité maritime, emplois, filière...). Cinq ans après, le nouveau contexte national et le redimensionnement du projet appellent une actualisation de notre position initiale.*

### **Créer les conditions pour mettre l'éolien en mer au service de la région « Normandie »**

#### **Des objectifs européens et nationaux**

Le projet de parc éolien en mer découle du partage d'un certain nombre d'enjeux environnementaux et énergétiques. Pour répondre aux objectifs fixés par la communauté internationale, l'Union européenne incite les états membres à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette injonction s'inscrit dans un contexte international de hausse de la demande d'énergie, de volatilité des prix et de recherche de maîtrise des approvisionnements. La Commission européenne prévoit ainsi une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, objectif contraignant visant à porter la part des énergies renouvelables à au moins 20% de la consommation totale en 2020.

En France, le Parlement poursuit les discussions autour du projet de loi sur « la transition énergétique pour la croissance verte ». L'objectif principal est de réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs européens et de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 (contre 14%

### **En synthèse**

Le projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport constitue une opportunité pour la Normandie, région qui entend jouer un rôle majeur dans la production d'énergie. Il répond aux objectifs européens et nationaux relatifs au développement des énergies renouvelables. Une véritable filière industrielle autour des énergies marines est en mesure d'émerger : sa concrétisation doit être l'objectif poursuivi par les acteurs publics et privés. Il importe pour cela que les investissements et les engagements prévus par le maître d'ouvrage soient tenus dans les meilleurs délais. Les partenaires économiques, sociaux, de la formation et de la recherche sont en ordre de marche pour accueillir et accompagner cette opportunité.

Certaines questions, déjà posées lors du précédent débat public, demeurent malheureusement sans réponse, notamment celles relatives aux conséquences pour le secteur de la pêche. En outre, l'acceptabilité du projet impose aussi de préciser certains points, notamment en matière de savoir-faire technologique, de développement de l'emploi local et de suivi des impacts environne-

en 2013) et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Concernant les énergies marines, la France s'est fixée comme objectif l'installation d'une capacité de production électrique en mer de 6000 MW en 2020, afin de contribuer à produire 3,5 % de la consommation d'électricité à cette échéance. Dans cette perspective, l'État a sélectionné des zones propices au développement de l'éolien en mer et lancé deux vagues d'appels d'offres (en 2011 et 2013) en vue de leur exploitation. Le projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport s'inscrit dans le cadre du second appel d'offres. Il a été attribué à la société « Eolienne en mer Dieppe-Le Tréport » (consortium Engie, EDP, Neoen Marine).

### **En Normandie : encourager la naissance d'une nouvelle filière industrielle**

Dans une région reconnue pour ses atouts historiques en matière d'énergie (raffinage du pétrole, production d'électricité thermique et nucléaire), les nombreux projets de développement orientés vers les énergies renouvelables témoignent de la capacité de la Normandie à se positionner sur l'ensemble du mix énergétique, appuyée par de nombreux réseaux d'entreprises (la filière Energies Haute-Normandie, l'association Dieppe Méca Energies, le cluster Dieppe Navals, les pôles de compétitivité Novalog et Mov'éo...).

La Normandie doit mettre à profit la construction de parcs éoliens en mer pour conforter cette nouvelle filière industrielle, génératrice d'activité. Il convient de rappeler qu'il s'agit du troisième projet de parc éolien off-shore normand (après ceux de Courseulles et de Fécamp), qui s'inscrit dans le total des six parcs que comptera le quart nord-ouest de la France, d'une puissance totale de 3000 MW. Plusieurs milliers d'emplois devraient ainsi être créés dans différents secteurs, allant des composants mécaniques et électroniques des éoliennes, en passant par la logistique jusqu'à la maintenance des installations. A noter aussi que la Normandie jouit d'une position géographique privilégiée, en face du Royaume-Uni qui a le plus important programme de construction d'éoliennes en Europe. La possibilité pour notre territoire de servir de base-arrière ne doit pas être exclue.

### **Formation, recherche et emploi : être performant sans oublier les équilibres territoriaux**

Le cluster CEVEO vise à fédérer les acteurs de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de l'éolien marin. Par ailleurs, Areva maintient la perspective de création d'un centre de R&D sur le site du Madrillet, à Rouen, entièrement dédié à l'éolien off-shore. De nombreuses compétences nouvelles devront être développées, mais la région abrite déjà des formations indispensables (autour de l'ingénierie de projet, de la manutention, du soudage, du raccordement électrique...) ainsi qu'une labellisation « Campus des Métiers et des Qualifications » de l'Académie de Rouen dans le domaine de l'énergie.

Pouvoirs publics et acteurs privés devront se donner les moyens de favoriser au mieux l'emploi local, de façon équitable sur l'ensemble du territoire. Si Le Havre, Fécamp et Dieppe devraient profiter du nouvel écosystème industriel qui se mettra en place, un net déséquilibre apparaît en défaveur du Tréport, qui ne disposera que d'une base de maintenance secondaire. Or, la nuisance paysagère occasionnée par les éoliennes (même si elles peuvent constituer une attraction touristique – voir ci-après) doit faire l'objet d'une compensation suffisante en termes de retombées économiques directes pour la ville.

## Des innovations techniques intéressantes... mais à éprouver

Le nouveau modèle d'éolienne de 8 MW proposé pour ce projet permettra de réduire à 62 (contre une centaine initialement) le nombre de machines installées. Cette option est intéressante dans la mesure où elle permet à la fois de diminuer les coûts et les délais de construction. Néanmoins, le CESER attire l'attention sur le fait que le modèle d'éolienne proposé n'existe pas à ce jour et que le prototype reste encore à développer. Le consortium retenu devra faire la preuve de sa capacité à réaliser dans les meilleurs délais ce type d'éolienne.

## Pêche : malgré les précautions, des inquiétudes demeurent

Le CESER relève l'inquiétude du monde de la pêche autour de l'installation de ce parc éolien en mer. En dépit de mesures prises par le maître d'ouvrage (créations de larges couloirs pour faciliter le passage des bateaux de pêche, enfouissement et enrochement des câbles sous-marins...), les professionnels du secteur affirment toujours fortement leur opposition au projet. Il convient aussi de noter qu'*in fine*, ce sera le Préfet maritime de la zone Manche-Mer du Nord qui prendra la décision d'autoriser ou non la pêche dans le secteur considéré.

Faute d'éléments techniques suffisants, le CESER ne se prononce pas formellement sur les risques inhérents au projet pour la ressource halieutique. Toutefois, il note qu'en dépit des alertes émises par le monde de la pêche lors du débat public précédent (2010), une modification du site d'implantation des éoliennes n'a pas été envisagée alors même que des propositions alternatives avaient été formulées.

Il ressort de ces constats que les conséquences socio-économiques pour les marins-pêcheurs de la zone doivent être clairement et indépendamment évaluées. Si l'éolien constitue une opportunité économique majeure pour le territoire, il ne doit pas se substituer à une activité déjà présente, mais s'y ajouter.

## Environnement : affiner l'évaluation des impacts

Le projet présente un intérêt environnemental fort et le potentiel éolien normand mérite d'être exploité. Les études d'impacts ont été globalement bien menées par le maître d'ouvrage, même si les critères d'évaluation utilisés mériteraient d'être mieux adaptés à l'état de la biodiversité locale. Par ailleurs, le CESER rappelle que la faune sous-marine est peu connue en Normandie : des précautions importantes devront donc être prises, dans la mesure où l'écosystème sera nécessairement modifié par l'arrivée des éoliennes. Les enrochements prévus devront permettre l'implantation d'espèces nouvelles ou existantes dans des cavités adaptées.

Un suivi sera également à mettre en œuvre une fois le projet réalisé, sur le modèle des parcs éoliens anglais qui ont mis en place (à travers des plateformes en mer ou des systèmes automatisés) une observation et des mesures/comptages variés. Enfin, l'impact cumulé des différents parcs éoliens sur l'environnement n'est pas évalué à ce jour. Un besoin de visibilité et de lisibilité serait *a minima* nécessaire sur la Manche.

## Insertion paysagère : l'image de la modernité industrielle dans un cadre naturel privilégié

Le CESER a déjà eu l'occasion de souligner le fait que la Normandie offre un tourisme vivant, qui n'a rien de conservatoire, car intégré au tissu économique. L'alternance de sites naturels exceptionnels et d'industries offre des contrastes saisissants qui, mis en valeur par une communication bien ciblée, doivent être profitables au secteur du tourisme. Une attention toute particulière doit évidemment être portée à l'insertion paysagère des éoliennes du parc de Dieppe-Le Tréport, afin que celles-ci puissent constituer une marque identitaire forte de la côte d'Albâtre. Sans aller jusqu'à penser que les éoliennes puissent être un pôle d'attraction, elles devraient constituer pour les touristes une curiosité digne d'intérêt.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Haute-Normandie est une assemblée consultative composée de 78 conseillers représentant la société civile organisée auprès du Conseil régional. Il donne par ses avis aux acteurs et décideurs régionaux les éléments nécessaires pour éclairer leurs choix.

### Les chiffres-clés du projet

(source : maître d'ouvrage)

**62** éoliennes sur une surface de **91,5 km<sup>2</sup>**, éloignées les unes de autres de **1000 à 1900** mètres

Puissance unitaire de **8 MW**, puissance totale de **496 MW**

Fonctionnent à partir d'une vitesse de **11 km/h**, pleine puissance à partir de **43 km/h**, arrêt automatique au-delà de **108 km/h**.

Devraient tourner **90%** du temps et fonctionner à pleine puissance **40%** de l'année

Coût d'investissement : **2 milliards €**

Début d'exploitation en **2021/2022**